

Séminaire

Cadre réglementaire actuel des transactions commerciales et financières réalisables entre la Tunisie et les pays étrangers

PROGRAMME

I- Fondements de la réglementation des changes et du commerce extérieur en Tunisie :

- Cadre légal de base.
- Principes essentiels liés aux engagements pris par les opérateurs résidents avec les non résidents.
- Notion de résidence sur le plan change selon les régimes général et dérogatoire.
- Obligations des résidents découlant des principes de la réglementation des changes et leur évolution dans le cadre du processus de libéralisation externe.

II- Les conditions réglementaires de réalisation des transactions courantes :

- Définition et classification des opérations courantes
- Procédures liées aux importations et exportations de biens réalisées par les opérateurs de droit commun
- Procédures liées aux importations et exportations de biens réalisées par les entreprises totalement exportatrices et les entreprises dont l'activité est régie par une législation spécifique.
- Conditions de réalisation des règlements en provenance et à destination de l'étranger à titre de services liés à la production.
- Dispositif des transferts à titre de frais de séjour à l'étranger pour affaires.
- Règles applicables aux paiements à caractère personnel et général
- Les paiements inhérents aux revenus de facteurs (bénéfices, intérêts, économies sur salaires).

III- Les conditions de réalisation des opérations du compte capital :

- Description et classification des opérations du compte capital
 - Investissements directs étrangers
 - Investissements de portefeuille
 - Endettement
- Evolution du processus de libéralisation du compte capital
 - En faveur des investisseurs non-résidents

- En faveur des opérateurs résidents
- Conditions de bénéfice de la garantie de transfert concernant les investisseurs non-résidents et procédures de transfert du produit de cession ou de liquidation de leurs investissements.
- Endettement des non-résidents auprès des établissements de crédits résidents.
- Facilités accordées sur le plan change aux résidents pour la création de bureaux de représentation, filiales, succursales ou autres en dehors de la Tunisie.
- Les emprunts en devises contractés par des résidents auprès de bailleurs de fonds non-résidents.
- Autres opérations connexes aux transactions du compte capital

IV- Dispositif des comptes à réglementation spéciale :

- Conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises et en dinars convertibles des résidents et objectifs de leur création
 - Comptes à caractère professionnel
 - Comptes à caractère personnel
- Conditions d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises, en dinars convertibles et en dinar des non-résidents et objectifs de leur création.
 - Comptes réservés aux entreprises
 - Comptes réservés aux particuliers
- Rémunération et fiscalité des comptes à réglementation spéciale.

Cas pratiques